



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 MARS 2026

-:-

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 mars à 19 heures,
Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en présentiel au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hocine **OUMARI**, le Président.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS-OLIVEIRA, PHONGPRIXA, DOHERTY, ARAMIS**

Messieurs **OUMARI, IGLESIAS, TABUY** représenté par **Mme PERRIER**

- Communauté d'agglomération **MARNE ET GONDOIRE** :

Messieurs **MACLE, BERTHINEAU**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame **TOURNUT** Messieurs **MILLEVILLE, SALVAGGIO,**

Etaient également présents, Monsieur Justin **JEUFFROY** directeur, Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative, Monsieur Gérard **MOURAUD** comptable et Madame Salomé **BAILLEUX** chargée de missions

Madame **TREZENTOS-OLIVEIRA** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2025

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant le compte de gestion 2025 du comptable public,

Approuve les documents déposés par le comptable public, statuant sur l'ensemble des opérations, de dépenses et recettes, effectuées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Le comité syndical,

Sous la présidence de monsieur **Claude MACLE**, le Président du SMAM **Hocine OUMARI** ne prenant pas part à la délibération, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, de l'exercice considéré,

Adopte le compte administratif 2025, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	533 385,82 €
- Recettes.....	523 749,89 €
- Résultat de l'exercice	- 9 635,93 €
- Résultat de fonctionnement 2024 reporté.....	222 578,01 €
- Résultat de clôture de fonctionnement.....	212 942,08 €

Section d'investissement :

- Dépenses.....	832 823,97 €
- Recettes.....	850 890,58 €
- Solde d'exécution.....	18 066,61 €
- Résultat d'investissement 2024 reporté	146 711,92 €
- Résultat de clôture d'investissement	164 778,53 €

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

Le comité syndical,

Vu le débat d'orientation budgétaire, en date du 19 février 2026,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement..... 686 641,81 €
- Section d'Investissement..... 658 033,53 €

Le budget fait ressortir une participation budgétaire des deux collectivités adhérentes au SMAM de 391 315,73 € :

- Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne : 381 337,18 €
- Communauté d'agglomération Marne et Gondoire : 9 978,55 €

Adopte le budget primitif du SMAM pour l'exercice 2026 ainsi que la répartition de la participation budgétaire des deux communautés d'agglomération.

Questions diverses

La séance est levée à 20h